

| | | |
|------------|---|---|
| CAP | CAP Conducteur Agent d'Accueil en Autobus et Autocar |  |
|------------|---|---|



DEFINITION DE L'EMPLOI

Le titulaire du CAP « Conducteur Agent d'Accueil en Autobus et Autocar » a pour mission principale d'acheminer en toute sécurité les passagers dans le cadre de leurs déplacements réguliers et/ou occasionnels.

Au cours de sa mission de transport, il assure la relation client, contribue au suivi, à la fidélisation et s'emploie à véhiculer une image positive de son organisation.



OBJECTIFS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Maîtriser la conduite d'un véhicule de transport en commun (permis D) dans le cadre d'une mission de transport,
- Être capable de préparer et réaliser une mission de transport en autonomie (prise en charge de son véhicule, préparation de l'itinéraire, application des différentes réglementations...) sur tous types de services (urbain, scolaire, lignes régulières, tourisme, grand tourisme...)
- Assurer l'accueil, le suivi et la fidélisation du client,
- Appréhender la technologie des véhicules.

En vrai professionnel de la conduite et garant de la sécurité de ses passagers, le conducteur se doit d'être :

- Rigoureux et avoir le sens des responsabilités,
- Autonome,
- Courtois et avoir un bon sens relationnel,

Une langue étrangère est fortement souhaitable.

FORMATION

La formation professionnelle comprend des cours de conduite et d'écoute pédagogique, la connaissance des réglementations routière, la connaissance du véhicule, ainsi que des cours de planification de transport.

Période de formation en Milieu Professionnel : 6 semaines au cours de la formation

Possibilité de faire la formation par apprentissage. Renseignements au 04 75 46 02 83.
ou sur <https://greta-ardechedrome.fr/>



ORGANISATION DES EXAMENS

Le CAP est délivré par combinaison de contrôles en cours de formation et d'épreuves terminales.

DEBOUCHES

Il peut exercer son métier dans le cadre de transports urbains, scolaire, sur ligne régulières ou occasionnelles. Après une première expérience professionnelle, il peut évoluer vers des postes de conducteur d'autocar de tourisme, grand tourisme ou événementiel ; de formateur, de conducteur de tramway ou encore d'agent d'exploitation puis de responsable d'exploitation.

POURSUITE D'ETUDES

Les élèves titulaires de ce CAP peuvent entrer dans la vie active.

PRE REQUIS

Etre titulaire du permis B et d'un diplôme (CAP, BAC,...)